



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL N°47 DU 27 SEPTEMBRE 2024

Présents :

CHAGUÉ Benoit, COLLERY Martine, DUCROUX Séverine, GAUDINET Alain, JEANGIRARD Sylvie, MENETRIER Nathalie MILLET Alix, PILLIOT Céline, SALVI Thierry.

Absents excusés :

JACOLET Bernard avec procuration à DUCROUX Séverine
JANES Daniel avec procuration à CHAGUÉ Benoit
BORNE Alexandra, CORDIER Mélissa, COURGEY Claude, CULOT François-Xavier

Secrétaire de séance : JEANGIRARD Sylvie

La séance est ouverte à 20h35mn

Approbation du dernier procès-verbal

Le maire informe le conseil municipal que le procès-verbal de la réunion du 19 juillet n'est pas terminé. Il sera donc proposé avec le procès-verbal du mois de septembre pour approbation à la réunion du mois d'octobre 2024.

Ajout à l'ordre du jour

Le maire demande la permission de rajouter à l'ordre du jour le sujet suivant :

Donation d'un commerce à la commune de Rougemont

Le conseil municipal accepte à l'unanimité cette proposition. Le maire annonce le numéro de la délibération n°**240927.6**.

Etat d'assiette, dévolution et destination des coupes de bois de l'année 2025

Le 3^{ème} Adjoint, Alain Gaudinet, responsable du domaine forestier communal présente au conseil municipal les parcelles proposées par l'Office National des Forêts.

Il s'agit des parcelles situées aux lieudits suivants : La Grande du Rupt, Chassagne, Les Sincelles, La Croix de Fer, Les Bruyères, La Corne, Bois Lassus et route de Morchamps.

Délibération proposée : 240927.1

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription à l'état d'assiette des coupes désignées ci-dessus.

Campagne de recensement de la population

La maire rappelle que le recensement se déroulera du 15 janvier au 15 février 2025. Pour donner suite au mail reçu en août 2024, deux conseillers se sont portés volontaires pour l'organisation de cette campagne. Il s'agit du maire-délégué de Montferney, Benoît Chagué, et du conseiller Daniel Janès. Ils seront coordonnateurs communaux et seront les interlocuteurs de l'Institut National des Statistiques et des Etudes Economiques

Délibération proposée : 240927.2

Le conseil municipal autorise à l'unanimité le maire-délégué de Montferney, Benoît Chagué et le conseiller Daniel Janès à prendre en charge la Campagne de recensement 2025 de la population.

Protection des données personnelles

Au quotidien, les collectivités traitent de nombreuses données personnelles : gestion du personnel, dossier d'urbanisme, liste électorale... Il est donc impératif pour les collectivités de respecter le RGPD « Règlement Général sur la Protection des Données ». Le maire rappelle que depuis 2018 nous avons une convention désignant un Délégué à la Protection des données dit « DPO » pour la réalisation de missions optionnelles proposées par l'Agence Départementale d'Appui aux Territoires.

Ce DPO a pour mission d'apporter aux communes membres une assistance informatique, technique ou juridique. Un avenant apporte de nouvelles précisions à cette mission comme une assistance juridique.

Délibération proposée : 240927.3

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité le maire à signer cet avenant

Urbanisme : Périmètres Délimités des Abords (PDA)

Le maire présente, tout d'abord, le périmètre « monuments historiques inscrits » d'un rayon de 500 m autour de la croix située au bas de la rue la Grande Côte. Il englobe le centre de Rougemont jusqu'à la rue des juifs et la route de Bonnal, la route de Gouhelans et ses abords jusqu'au quartier de la Citadelle, une bonne partie de l'ancien lotissement « Les Longues Royes » et le secteur de la route de Besançon jusqu'au nouveau quartier « du Breuil » et le secteur des écoles et de la rue du Pont.

Monsieur Dognin, technicien des services culture et Bâtiments de France propose de travailler à la définition d'un Périmètre Délimité des Abords autour de cette croix, datant du XVI^{ème} siècle, inscrite aux monuments historiques.

Le maire présente ensuite le Périmètre Délimité des Abords proposé par monsieur Dognin. Ce périmètre n'est plus défini par un cercle mais il est délimité par un ensemble de rues. Il présente l'avantage de libérer des quartiers qui se ne trouvaient pas en vue de la croix.

Afin de bien étudier ce nouveau PDA, le maire précise qu'une réunion aura lieu avec monsieur Dognin.

Délibération proposée : 240927.4

L'exposé du maire entendu, le conseil municipal de Rougemont accepte à l'unanimité la proposition d'étudier un périmètre délimité des abords autour de la croix du XVI^{ème} siècle du Bas de la Grande Côte.

Demande de la MAM

Le Maire expose une demande des responsables de la MAM. Elles demandent un coin de terrain supplémentaire sur la parcelle communale AK17, juste à l'arrière du bâtiment avec les dimensions suivantes : 10m x 10m soit 100m². Il est rappelé qu'un coin de terrain a déjà accordé à la MAM sur la parcelle précitée et que la commune a réservé ce terrain pour un accueil de camping-cars. (voir PV du 17 mars 2023).

La conseillère Céline Pilliot propose d'agrandir le terrain déjà prêté, le long du mur situé au bord de la rue du Pont. Le maire-délégué de Montferney lui précise que cet agrandissement serait trop près de l'entrée du parking et trop ensoleillé.

Le maire souhaite qu'une convention soit établie et signée entre le propriétaire du bâtiment, monsieur Thierry Maire, les responsables de la MAM et la commune.

Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de se prononcer pour le prêt d'une portion de terrain aux dimensions souhaitées, à l'arrière du bâtiment.

7 voix pour

2 abstentions : Martine Collery, Céline Pilliot.

Délibération 240927.5

Le conseil municipal accepte sur la parcelle communale AK17 de prêter une portion de terrain de 10m par 10m située à l'arrière du bâtiment appartenant à la MAM et demande au Maire d'établir une convention qui sera présentée au prochain conseil municipal.

Donation d'un commerce à la commune de Rougemont

Le maire informe les membres du conseil municipal que madame Cour Annie, propriétaire des locaux de l'ancienne boucherie « Au Palais du Boucher » (1^{er} étage uniquement) souhaite donner ce commerce à la commune.

Délibération n°240927.6

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité la proposition de madame Cour Annie.

Divers**Bal «Flash Back » :**

La 2^{ème} Adjointe Séverine Ducroux informe que le bal « Flash Back » ne viendra pas cette année à Rougemont.

Inauguration de la Maison Associative et Culturelle :

Les membres du conseil municipal sont invités à aider le jour de la manifestation.

Réunion citoyenne :

Cette dernière aura lieu le 11 octobre à 20h30 à la Maison Associative et Culturelle.

Salles des Fêtes :

La conseillère Céline Pilliot signale un problème avec la porte de la chambre froide et les prises électriques de la salle.

<p style="text-align: center;">Prochaine réunion : Vendredi 25 octobre 2024</p>
